

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général de Ballens le 13 juin 2024

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président, Jérôme Borel souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette première séance de l'année 2024.

Par ailleurs, il rappelle que toute personne souhaitant prendre la parole est priée de lever la main et de se lever avant de s'exprimer.

Le Président adresse d'ores et déjà ses remerciements à la Municipalité et à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette séance.

1) Appel

L'appel fait constater les absences excusées de :

Blanc Thierry	Goy Nicolas	Murri Sébastien
Borel Marie-Paule	Goy Patrick	Riedwyl Peter
Gavin Caroline	Goy Sébastien	Roch Cédric
Gebhard Daniel	Gremion Stéphane	Roch Didier
Gendre Cédric	Jotterand Alain	Roch Gilles
Goy Alain	Jotterand Xavier	Roch Philippe
Goy Isabelle	Mathys Frédéric	Urban Brigitte

Non excusés : MM. Thomas Erbeia et Antoine Gavin.

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023
- 3) Assermentation / démission
- 4) Préavis municipaux :
 - 01/2024 – Rapport de gestion et comptes pour l'année 2023
 - 02/2024 – Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026
- 5) Renouvellement du Bureau
- 6) Communications municipales
- 7) Divers et propositions individuelles
- 8) Contre appel

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

Le Président rappelle que seules les corrections à apporter à ce document doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles à suivre. Toutes autres considérations ou éventuelles reprises de débat doivent être faites sous le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Aucune modification n'étant apportée et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2023 est adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

3) Assermentation/démission

Le Président invite les deux citoyens qui désirent se faire assermenter à venir se placer près de la table du Bureau. L'assemblée se lève et il lit la formule de serment. M. Dunnar Klinke et M. Arnaud Wicky solennisent leur engagement au sein du Conseil général de Ballens en levant la main droite et en disant « je le promets ».

Par ailleurs, il n'y a pas de démission.

La secrétaire remet à ces nouveaux conseillers un exemplaire de notre Conseil général et un formulaire à compléter au sujet de la transmission de nos documents par courriel ou courrier.

4) Préavis municipaux

4.1 Préavis municipal no 01/2024

Objet : Rapport de gestion et comptes pour l'année 2023.

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Jean-Pierre Ruchat, rapporteur de la commission gestion-finances qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, mais avec une abstention.

Le Conseil décide :

- D'accepter les comptes présentés pour l'année 2023, se soldant par un excédent de revenus de CHF 25'311.37 ;
- D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023 ;
- D'en donner décharge au Boursier et à la Municipalité.

4.2 Préavis municipal no 02/2024

Objet : Arrêté d'imposition pour les années 2025-2026.

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Mme Christine Decollogny, rapporteur de la commission gestion-finances qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

Le Conseil décide :

- D'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 tel que présenté ;
- D'accepter le taux de 73% sur les impôts sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéficiaire et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers ;
- De maintenir les autres impôts prélevés par la commune tels que précédemment.

5) Renouvellement du Bureau

Le Président rappelle que comme chaque année, l'Assemblée doit procéder à l'élection des personnes qui constitueront le Bureau du Conseil général de Ballens jusqu'au 30 juin 2025. En préambule, M. Borel rappelle que l'art. 11 LC (ou l'art. 9 de notre règlement) précise que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection du Bureau peut s'opérer tacitement, avec mention au procès-verbal.

En sus de la secrétaire, Mme Jacqueline Braissant, élue pour toute la législature, le Président mentionne que le Bureau est actuellement composé de M. Jérôme Borel, président, de M. Fabien Coeytaux, vice-président, de MM. Sébastien Murri et Patrick Neuenschwander, scrutateurs, ainsi que de Mme Tatiana Baumann et M. Mugisha Blanc, scrutateurs suppléants.

C'est aussi avec un grand plaisir et une fierté non dissimulée que le Président nous informe que toute et tous ont fait part de leur souhait de se représenter pour un nouveau mandat d'un an dans leurs charges respectives.

Aucune autre candidature pour chacun des postes cités ci-dessus n'étant présentée, sur proposition du Président, il est procédé « par acclamations » à la réélection du collège actuel des scrutateurs et scrutatrice.

Enfin, le Président demande à l'Assemblée de procéder à l'élection du vice-président et du président du Bureau.

Comme précédemment, ils sont élus par acclamations.

Le Président, M. Jérôme Borel, auquel se joint le Vice-Président, M. Fabien Coeytaux, remercie chaleureusement l'Assemblée pour sa confiance.

Il profite aussi de l'occasion qui lui est donnée pour remercier tout spécialement la secrétaire pour le travail accompli depuis son élection en 2021. Ses remerciements vont également au vice-président et à toute l'équipe des scrutateurs sans lesquels il ne pourrait faire fonctionner le Bureau du Conseil général et le Bureau électoral si efficacement.

Le Président adresse finalement un grand merci au personnel de la Commune et à l'ensemble de la Municipalité pour leur fructueuse et parfaite collaboration entretenue depuis son premier mandat annuel, débuté le 1^{er} juillet 2019.

6) Communications municipales

M. Christian Croisier, Syndic, félicite le Bureau et le remercie pour son engagement. De plus, il a le plaisir de présenter à l'Assemblée le nouveau Boursier, M. Pierre-Denis Pellet, également Boursier de la commune de St-Livres, et qui est présent ce soir dans le cadre du préavis 01/2024 Rapport de gestion et comptes 2023.

Le Syndic informe l'Assemblée que les travaux de réfection de la chaussée dans la commune sont terminés dans les délais malgré une météo capricieuse. Il remercie les riverains qui en ont subi les désagréments.

En ce qui concerne la sortie annuelle du Conseil général, le Syndic confirme qu'elle aura lieu le 12 octobre prochain, à Berne, avec une visite du Palais Fédéral. Les participants partiront en car le matin de Ballens et seront de retour en fin d'après-midi. Les derniers détails seront communiqués en temps voulu par l'administration municipale.

M. Louis Durand, Municipal informe que pour des raisons de sécurité, dans les prochains jours, l'éclairage public sera à nouveau mis en fonction sans interruption durant la nuit.

Le Président demande si une information dans ce sens sera faite à la population.

Le Syndic répond qu'en effet, une information pourra être affichée au pilier public et sur le site internet de la Commune.

7) Divers et propositions individuelles

Mme Sonja Pidoux demande si la remise en état du gazon du terrain de football est bien prévue dans le but d'y organiser à nouveau des matchs ? Et, qu'advient-il du club de cynologie qui utilise actuellement cet espace pour organiser des séances d'agility ?

M. Christian Croisier, Syndic, répond que le terrain de football appartient à la commune de Ballens qui le loue au club de football du Pied du Jura. Le club de football est propriétaire de la cabane qui abrite entre autres les vestiaires. Le club cynologique qui organise des séances d'agility sur ce terrain a apparemment un accord avec le club de football. Cependant, le terrain de football étant la propriété de la commune, il est ouvert au public, donc aux personnes qui promènent leurs chiens à cet endroit y compris au moment où se déroulent les séances d'agility.

8) Contre-appel

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de MM. Thomas Erbeia et Antoine Gavin.

Pour conclure, le Président souhaite à toutes et tous un bon retour dans leurs foyers de même qu'un bel été qui débutera par les festivités du Giron des Jeunesses de l'Aubonne à Ballens. Il espère que nombreuses et nombreux seront celles et ceux qui y participeront de même qu'à la sortie annuelle du Conseil général à Berne. Il donne encore rendez-vous à chacune et chacun à la fin de l'automne, pour la prochaine séance du Conseil.

L'Assemblée est levée à 20h47.